Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_05-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-005 – FINANCES - Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint André (révision annuelle de la convention OGEC)

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
26	15	14	pour : contre :	15 0	Abstentions :	6

Date de la convocation : Mercredi 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Éric MAHÉ, Claudine PELTIER, Jean-Paul LE BIHAN, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, François PÉRIN, Josiane HENRY, Annie PÉRIN, Jean-Pierre COSTEMALE, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY ;

Pouvoirs : Céline BERCETCHE a donné pouvoir à Patrick CAILLEAU, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Stéphane PEDRONO a donné pouvoir à François PÉRIN, Hervé RIO a donné pouvoir à Josiane HENRY, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Éric MAHÉ, André MARNIER a donné pouvoir à Sylviane PEDRON ;

Absence : Céline BERCETCHE, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Maryse GOUBIN, Hervé RIO, Nadine GUILLON, Stéphane BODIGUEL, Vincent TANGUY, Thierry JOUBERT, Sophie LOLIVE, André MARNIER,

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

La convention liant la commune à l'OGEC de l'école Saint-André est revue chaque année, tout en précisant que la participation de la commune ne peut en aucun cas excéder le coût de fonctionnement constaté pour les élèves de l'école Victor Hugo.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_05-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

En 2024, les dépenses de fonctionnement par élève de l'école Victor Hugo se sont élevées à :

- 1 278.74 € pour un élève de l'école maternelle
- 471.12 € pour un élève de l'école élémentaire

	2024	2025
Dépenses de fonctionnement *	44 663,87 €	38 319,36 €
Personnel administratif	1 613,74 €	1 807,24 €
Personnel technique	3 541,29 €	3 634,22 €
Total des dépenses	**49 818,90 €**	**43 760,82 €**
Nombre d'élèves	225	222
Coût fixe par élève	221,42 €	197,12 €
Personnel d'entretien primaire	35 208,53 €	22 542,42 €
Nb élèves primaires	141	141
Coût ménage primaire / élève	249,71 €	159,88 €
Coût d'un élève primaire	**471,12 €**	**357,00 €**
Dépenses ATSEM + Entretien	88 815,00 €	93 830,55 €
Nombre d'élèves en maternelle	84	81
Coût par élève maternelle	**1 278,74 €**	**1 355,52 €**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal par 15 votes pour et 6 abstentions *(Eric MAHE avec pouvoir, Sylviane PEDRON avec pouvoir, Anne-Laure POUILLY et Chantal CHARRERON).*

FIXE pour l'année 2026, la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-André :

- 1 355.52 € pour un élève de l'école maternelle
- 357 € pour un élève de l'école élémentaire

PRÉCISE que le versement au titre de l'année 2026 sera effectué trimestriellement, à terme échu, au vu d'un état des élèves surzurois présents

PRÉCISE que l'ensemble des crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026 de la Commune à l'article 65748 de la section de fonctionnement

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260217-DCM2026_05-DE

DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 18 février 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 21/02/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX